Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 056-215602095-20260403-DELIB10_2026-DE

Date de convocation : le 27 mars 2026

Délib n° 10-2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 03 AVRIL 2026

Le trois avril deux mille vingt-six à dix-huit heures, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LE BORGNE Anne, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 09 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0	**Étaient présents** : Mme LE BORGNE Anne, M. OUIN Pascal ; Mme COUZIC Jessica ; M. COMMANDEUR Petrus ; Mme GIFFON Pascale ; Mme DOCET Charlène ; M. LASSERRE Christian ; M. VAN NOPPEN Johan ; Mme UZEL Martine. **Excusés** : M. SERRES Alexandre. Mme WILLIAME Marie-Noëlle. **Secrétaire de séance** : Mme DOCET Charlène M. SERRES Alexandre a donné pouvoir à Mme LE BORGNE Anne.

INDEMNITÉS DE FONCTION AU MAIRE ET AUX ADJOINTS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2123-20 et suivants,

Considérant que l'article L.2123-23 du Code général des collectivités territoriales fixe des taux maximums et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer les taux des indemnités de fonction allouée au Maire et aux Adjoints,

Considérant que l'indemnité du Maire est, de droit, fixée au maximum,

Considérant que la délibération du Conseil Municipal du 21 mars 2026 a fixé à trois le nombre des Adjoints,

Considérant les arrêtés portant délégation de fonctions aux Adjoints,

Madame le Maire se voit attribuer une indemnité de fonction au taux maximum de 28,10 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique, en tant que commune de moins de 500 habitants.

Concernant les indemnités aux Adjoints, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer l'indemnité de fonction des Adjoints au taux de 10,89 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique, en tant que commune de moins de 500 habitants.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune au compte 65311 « indemnités de fonction (élus) »

Le Maire,
Mme LE BORGNE Anne

MAIRIE de STE-BRIGITTE (Morbihan)